

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

**Présents (18)** : M. Jacques LEMAIRE, Fabrice ALLAMÉLOU, M. Christophe DUVEAUX, M. Alexandre GRENIER, M. Michel GUILLON, Mme Christine KOCH, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Ghislaine PÉTEREAU, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Sébastien SZWENGLER, Mme, M. Sébastien VIGNEAU,

**Absents excusés (9)** : M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, M. Vincent BOSSÉ, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT,

**Pouvoirs (7)**, M. Dominique ARNAUD à Mme Anne PORHEL, Mme Doris BARRET à Jacques LEMAIRE, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PETEREAU, M. Vincent BOSSÉ à Mme Anne Marie LEGER, M. Christophe GAUDICHEAU à Alexandre GRENIER, Mme Marie PORHEL à Nathalie PILON, M. Guillaume TOUSSAINT à M. Jean-Luc PAROISSIEN.

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-10-01 : Dénomination d'un espace public - Place de la Laïcité

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de dénommer le parking de l'école élémentaire accessible par la rue Nationale : « Place de la Laïcité ».

Les raisons invoquées pour cette dénomination sont les suivantes :

Le lieu privilégié d'apprentissage des principes républicains est l'école. Parmi ceux-ci, celui de laïcité résume l'application des valeurs contenues dans la devise de la République française : liberté, égalité, fraternité.

- Liberté d'exercice d'un culte, d'en changer, de ne pas en adopter, de ne plus en exercer ;
- Égalité de considération et de traitement des cultes de la part de l'État au regard de la Loi ;
- Fraternité entre les citoyens par la distinction entre une sphère privée de liberté de conscience, de croyances ou de non-croyances, et une sphère publique d'égalité de considération.

La loi du 9 décembre 1905, dite de « Séparation des églises et de l'État » dont nous célébrerons en fin d'année le 120e anniversaire, doit être aussi pour Monnaie le moyen d'affirmer les principes de tolérance et de fraternité. C'est pourquoi, nous profiterons de cet anniversaire pour inaugurer une place de la Laïcité devant notre école publique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment suivants ;

**Vu** le plan de voirie de la commune ;

**Vu** la volonté de la municipalité de promouvoir les valeurs républicaines et notamment la laïcité ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la dénomination du parking de l'école élémentaire accessible par la rue Nationale, actuellement sans nom ;

**Considérant** que la dénomination "Place de la Laïcité" permet d'affirmer l'attachement de la commune aux principes fondamentaux de la République française, notamment à la séparation des Églises et de l'État, à la liberté de conscience et à l'égalité de tous les citoyens sans distinction de religion ou de conviction ;

**Entendu** le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de la commune de Monnaie ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, avec**

<b>Voix pour</b>	<b>21</b>
<b>Voix contre</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>

Fabrice ALLAMELOU, Christine KOCK

Marie Christine POURADIER, Jorge Moreira

**DECIDE :**

**Article 1** : Le parking de l'école élémentaire accessible par la rue Nationale actuellement sans dénomination sera désormais dénommé: « Place de la Laïcité ».

**Article 2** : La signalisation nécessaire à l'identification de cette place sera mise en œuvre par les services municipaux.

**Article 3** : La présente délibération sera transmise à Monsieur/Madame le Préfet et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire,**



Le maire,

Jacques LEMAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

**Présents (18)** : M. Jacques LEMAIRE, Fabrice ALLAMÉLOU, M. Christophe DUVEAUX, M. Alexandre GRENIER, M. Michel GUILLON, Mme Christine KOCH, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Ghislaine PÉTEREAU, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Sébastien SZWENGLER, Mme, M. Sébastien VIGNEAU,

**Absents excusés (9)** : M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, M. Vincent BOSSÉ, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT,

**Pouvoirs (7)**, M. Dominique ARNAUD à Mme Anne PORHEL, Mme Doris BARRET à Jacques LEMAIRE, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Vincent BOSSÉ à Mme Anne Marie LÉGER, M. Christophe GAUDICHEAU à Alexandre GRENIER, Mme Marie PORHEL à Nathalie PILON, M. Guillaume TOUSSAINT à M. Jean-Luc PAROISSIEN.

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### **2025-10-02 : Eau potable/Assainissement collectif : rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2024**

Monsieur le maire précise que les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif, ainsi que les rapports annuels du délégataire (RAD) pour l'année 2024 et pour chaque service, ont été adressés aux membres du Conseil municipal.

Il rappelle que le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a ensuite été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Les présents rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) ont pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2024 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

**Présents (18)** : M. Jacques LEMAIRE, Fabrice ALLAMÉLOU, M. Christophe DUVEAUX, M. Alexandre GRENIER, M. Michel GUILLON, Mme Christine KOCH, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Ghislaine PÉTEREAU, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Sébastien SZWENGLER, Mme, M. Sébastien VIGNEAU,

**Absents excusés (9)** : M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, M. Vincent BOSSÉ, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT,

**Pouvoirs (7)**, M. Dominique ARNAUD à Mme Anne PORHEL, Mme Doris BARRET à Jacques LEMAIRE, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Vincent BOSSÉ à Mme Anne Marie LÉGER, M. Christophe GAUDICHEAU à Alexandre GRENIER, Mme Marie PORHEL à Nathalie PILON, M. Guillaume TOUSSAINT à M. Jean-Luc PAROISSIEN.

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### 2025-10-03 : Eau potable/Assainissement collectif : rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2023

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Guillaume TOUSSAINT, Conseiller municipal délégué à l'Environnement qui précise que les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif, ainsi que les rapports annuels du délégataire (RAD) pour l'année 2023 et pour chaque service, ont été adressés aux membres du Conseil municipal.

Il rappelle que le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a ensuite été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Les présents rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) ont pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2023 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

Présents (18) : M. Jacques LEMAIRE, Fabrice ALLAMÉLOU, M. Christophe DUVEAUX, M. Alexandre GRENIER, M. Michel GUILLON, Mme Christine KOCH, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Ghislaine PÉTEREAU, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Sébastien SZWENGLER, Mme, M. Sébastien VIGNEAU,

Absents excusés (9) : M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, M. Vincent BOSSÉ, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT,

Pouvoirs (7), M. Dominique ARNAUD à Mme Anne PORHEL, Mme Doris BARRET à Jacques LEMAIRE, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Vincent BOSSÉ à Mme Anne Marie LÉGER, M. Christophe GAUDICHEAU à Alexandre GRENIER, Mme Marie PORHEL à Nathalie PILON, M. Guillaume TOUSSAINT à M. Jean-Luc PAROISSIEN.

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

**2025-10-04 : Finances : approbation du protocole d'accord transactionnel Mme Marie-Christine DUTHOO, épouse WALDBERG**

Monsieur le maire rappelle que Madame Marie-Martine DUTHOO, épouse WALDBERG, est propriétaire de la propriété du « Moulin de Madère » depuis le 6 octobre 1972. L'acte notarié précise qu'elle est traversée par le chemin rural n°93.

Le 28 octobre 1974, Madame Marie-Christine DUTHOO, épouse WALDBERG, a fait l'acquisition d'une partie du chemin n°49 (anciennement chemin n°93) sur la parcelle n°298 à NOUZILLY.

Madame Marie-Christine DUTHOO, épouse WALDBERG, emprunte et entretient depuis le chemin rural n°49.

Madame Marie-Christine DUTHOO, épouse WALDBERG, a assigné le 03 février 2022 la commune de MONNAIE afin que lui soit reconnu le bénéfice de la prescription acquisitive du chemin rural n°49 laissé à l'abandon.

Afin de mettre fin à ce différend, il est proposé un accord amiable (protocole d'accord transactionnel joint à la délibération) dans lequel la commune de MONNAIE s'engage à consentir à la vente le chemin rural n°49.

Le chemin n'étant actuellement pas cadastré, les limites seront arrêtées de manière définitive par la réalisation de bornage et d'arpentage.

Dans l'attente de la contenance cadastrale, le tronçon est renseigné comme suit : une longueur de 222,76 mètres linéaires d'une contenance de 668,28m<sup>2</sup>

Le prix total de la vente sera de 2315€ acquis à la commune de

Les frais relatifs au bornage et à l'arpentage, les honoraires du notaire et les frais de publication de l'acte de vente au service de la publicité foncière seront intégralement à la charge de Madame Marie-Christine DUTHOO, épouse WALDBERG.

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu les circulaires du 14/08/87 et du 06/02/1995;

Vu la lettre circulaire de la Préfecture du 24 août 2000 relative à l'indemnisation des contractants ;

Vu la circulaire du 07/09/2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

*Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré, avec*

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstention	0

APPROUVE la vente du chemin communal n°49 à Madame Marie-Christine DUTHOO, épouse WALDBERG ;

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel tel qu'il a été présenté ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer le protocole d'accord transactionnel et à régler toutes les modalités relatives à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Jacques LEMAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

Présents (18) : M. Jacques LEMAIRE, Fabrice ALLAMÉLOU, M. Christophe DUVEAUX, M. Alexandre GRENIER, M. Michel GUILLON, Mme Christine KOCH, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Ghislaine PÉTEREAU, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Sébastien SZWENGLER, Mme, M. Sébastien VIGNEAU,

Absents excusés (9) : M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, M. Vincent BOSSÉ, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT,

Pouvoirs (7), M. Dominique ARNAUD à Mme Anne PORHEL, Mme Doris BARRET à Jacques LEMAIRE, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Vincent BOSSÉ à Mme Anne Marie LÉGER, M. Christophe GAUDICHEAU à Alexandre GRENIER, Mme Marie PORHEL à Nathalie PILON, M. Guillaume TOUSSAINT à M. Jean-Luc PAROISSIEN.

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

**2025-10-05 : Culture : Versement subvention exceptionnelle Ensemble Musical**

Monsieur le maire donne la parole à Nathalie PILON, adjointe déléguée à la Culture, qui rappelle que lors de la préparation budgétaire pour l'exercice 2025, un certain nombre de demandes de subventions de projets culturels avait été étudiées par la Commission Culture et reçu un avis favorable.

La présente délibération concerne le projet : Concert autour des musiques actuelles qui a été organisé par l'Ensemble Musical de Monnaie le 11 octobre 2025 pour une subvention de 300€.

Il vous sera proposé de délibérer ainsi :

Entendu l'exposé de Nathalie PILON, adjointe déléguée à la Culture ;

Vu l'avis de la Commission Culture ;

***Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré, avec***

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstention	0

**APPROUVE** le versement de la subvention exceptionnelle comme suit :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025

Présents (18) : M. Jacques LEMAIRE, Fabrice ALLAMÉLOU, M. Christophe DUVEAUX, M. Alexandre GRENIER, M. Michel GUILLON, Mme Christine KOCH, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA, Mme Marie-Caroline MORLON, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Ghislaine PÉTEREAU, Mme Nathalie PILON, Mme Anne PORHEL, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Sébastien SZWENGLER, Mme, M. Sébastien VIGNEAU,

Absents excusés (9) : M. Dominique ARNAUD, Mme Doris BARRET, Mme Morgane BESNIER, M. Vincent BOSSÉ, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Marie PORHEL, M. Guillaume TOUSSAINT,

Pouvoirs (7), M. Dominique ARNAUD à Mme Anne PORHEL, Mme Doris BARRET à Jacques LEMAIRE, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Vincent BOSSÉ à Mme Anne Marie LÉGER, M. Christophe GAUDICHEAU à Alexandre GRENIER, Mme Marie PORHEL à Nathalie PILON, M. Guillaume TOUSSAINT à M. Jean-Luc PAROISSIEN.

M. Alexandre GRENIER a été élu secrétaire de séance.

### **2025-10-06 : Périscolaire : Approbation du règlement des services d'accueils périscolaires du matin, du soir, des mercredis et du restaurant scolaire**

Monsieur le maire donne la parole à Anne-Marie LEGER, Adjointe déléguée à la Solidarité, affaires sociales, lien intergénérationnel, citoyenneté, qui rappelle que dans le cadre de la présente rentrée scolaire, il convient d'approuver règlement intérieur des services périscolaires (matin/soir, mercredis) et de la restauration scolaire de la commune de Monnaie pour l'année scolaire 2024-2025.

Ce règlement tient compte des changements de tarifications et de QF conformément aux dernières délibérations et intègre quelques modifications (en rouge) dans le projet adressé en annexe avant la séance. Ces modifications visent à clarifier le cadre d'accueil (absences, horaires, inscriptions)

**Entendu** le rapport d'Anne-Marie LEGER, Adjointe déléguée à la Solidarité, affaires sociales, lien intergénérationnel, citoyenneté ;

**Vu** le projet de règlement des services annexé à la présente délibération ;

**Vu** l'avis des Commissions Solidarité, affaires sociales, lien intergénérationnel, citoyenneté et affaires scolaires.

**Le conseil municipal,**  
**après en avoir délibéré, avec**